Wallis-et-Futuna

Pour la période couverte par le rapport de 2014, aucune évaluation n'a été réalisée au sujet des progrès de Wallis-et-Futuna sur la voie de la prévention des pires formes de travail des enfants parce que rien ne semble indiquer l'existence d'un problème concernant les pires formes de travail des enfants et que ce pays est doté d'un bon cadre juridique et d'application des lois sur le travail des enfants.